

Annexe 1 Tarifs

La présente Annexe définit les conditions financières liées à la fourniture des Services par Numericable à l'Opérateur. Elle sera mise à jour par Numericable, selon les modalités prévues dans les Conditions Générales.

1. Prix de mise en place du projet

1.1 Les frais d'études préalables sont fixés forfaitairement à 50.000 € HT. Ils comprennent la phase initiale de discussions et les rendez-vous préalables nécessaires à la qualification du projet.

1.2 Les frais d'études et de mise à disposition de l'ensemble des Services sont fixés forfaitairement à 3.000.000 € HT (trois millions d'euros) et comprennent :

- la mise en œuvre globale de la solution et des plateformes de services prévues au titre du Contrat;
- la mise en place des interfaces et outils SI ;
- le raccordement de 2 sites de test ;
- la mise en place de deux portes de collecte colocalisées sur les sites nationaux de Numericable ;
- la gestion de projet : spécifications, étude, développement, tests, intégration, recette de la solution.

La maintenance et l'exploitation des plateformes de service ainsi que le reste du périmètre décrit dans les présentes Conditions Spécifiques donnent lieu à une redevance annuelle de 250 000 € HT. Cette redevance est facturable à la mise en service technique de la solution.

1.3 La prestation de mise en place du projet s'accompagne :

- de la mise à disposition d'un Service Manager en charge d'animer la relation avec Numericable et les diverses instances de pilotage ;
- d'un comité d'exploitation & SI, de fréquence bimensuelle, pour traiter les sujet liés à la production (suivi de commandes, SAV) et suivre les indicateurs d'exploitation ;
- d'un comité projets, de fréquence bimensuelle, en charge de piloter les projets d'évolution des prestations ;
- d'un Comité de Suivi mensuel.

Le coût de la prestation de mise en place est compris dans le prix visé à l'article 2.1.

2. prix des services

2.1 les liens d'accès

Les Services de collecte sont facturés en euros hors taxes par Numericable à l'Opérateur. Ce prix de collecte est applicable par Utilisateur Final qui souscrit à une Offre intégrant un ou plusieurs Services.

Il est précisé que les prestations de collecte n'ayant pas donné lieu à un raccordement effectif ne donneront pas lieu à une facturation.

En cas de résiliation par l'Utilisateur Final de son contrat avec l'Opérateur, ce dernier pourra demander, s'il le souhaite, la résiliation anticipée de la Liaison correspondante. Il sera redevable de la somme de 40 € au titre des frais de déconnexion si cette résiliation intervient

dans les 12 premiers mois de souscription de ladite Liaison. Les modalités afférentes à la résiliation de la Liaison sont détaillées en annexe 4.2 des Conditions Spécifiques.

Tarification des prestations de collecte

- Tarification récurrente

Liens d'accès	Redevance/mois (€ht)	Redevance cumulée / mois (€HT)
Liens 30Mbit/s ou 100Mbit/s	12,30	12,30
Option Liens 200Mbit/s	+ 4,60 par rapport au prix du lien de base	16,90
Option Liens 400Mbit/s	+ 6,70 par rapport au prix du lien de base	19,00
Option Liens 800Mbit/s	+ 8,70 par rapport au prix du lien de base	21,00
Option « Doublement du débit montant maximum » (option disponible uniquement pour les liens 30, 100 et 200Mb/s)	2,00	14,30 (pour les liens 30 Mbit/s) 14,30 (pour les liens 100 Mbit/s) 18,90 (pour les liens 200 Mbit/s)

Le transport des flux sera facturé mensuellement sur la base de la consommation de l'ensemble des Liaisons mesurée sur les Portes de Livraison :

Transport	Usage mensuel (€HT)
Redevance de mise à disposition d'une porte de collecte colocalisée 10Gbit/s	2.500,00
Redevance de mise à disposition d'une porte de collecte colocalisée de 40Gbit/s	Sur étude
Débit consommé par les Utilisateurs Finals (au 95 ^{ème} percentile) livré sur porte nationale *	9,00€/Mbit/s
Débit consommé par les Utilisateurs Finals (au 95 ^{ème} percentile) livré sur porte régionale *	7,50€/Mbit/s
Débit consommé par les Utilisateurs Finals (au 95 ^{ème} percentile) et mesuré sur la plateforme des flux délinéaires de l'Opérateur et/ou de Numericable (notamment streaming, gaming, etc...)	9,00€/Mbit/s

(*) en ce compris tous les types de flux unicast transportés (notamment streaming, gaming, etc...)

La méthode de mesure du débit facturé dans le cadre de ce Service est définie comme étant le 95^{ème} percentile de la série des débits moyens horaires classée par ordre croissant. La détermination de ce débit est définie ci-dessous :

- mesure du trafic sur l'interface physique du raccordement au réseau de Numericable dans le sens de l'Opérateur vers accès docsis (sens descendant) à intervalles de temps de cinq minutes,

- calcul du débit moyen heure comme la moyenne de ces valeurs mesurées sur une heure et pour chaque heure de la période de facturation,
 - classement par ordre croissant des valeurs de débit moyen heure obtenues précédemment sur la période de facturation,
 - suppression de cinq pour cent des valeurs de débits moyens heure les plus grandes sur la période de facturation,
 - facturation de la plus grande valeur de débit moyen heure restante sur la période de facturation,
- Tarification unitaire

Frais spécifiques	Prix (€HT)	Modalités de facturation
Frais de mise à disposition d'une porte de collecte colocalisée 10Gbit/s	10.000,00	à l'acte
Frais de mise à disposition d'une porte de collecte colocalisée 40Gbit/s	Sur étude	à l'acte
Frais de raccordement et d'accès au Service pour les raccordements de l'année civile	75,00	à l'acte
Frais de raccordement et d'accès au Service pour les raccordements de l'année civile (si volume annuel inférieur à 100 000)	95,00	à l'acte
Frais d'accès au Service sans RDV de raccordement	60,00	à l'acte
Frais d'accès à l'option « Doublement du débit montant maximum » (option disponible uniquement pour les liens 30, 100 et 200Mb/s)	2,00	à l'acte
Option clé en main (en plus des frais de raccordement et/ou d'accès au Service)	35,00	à l'acte
Frais de déconnexion du Service (si déconnexion dans les 12 premiers mois de la souscription de la Liaison)	40,00	à l'acte
Supplément prise supplémentaire (max 10 ml)	35,00	par prise
Supplément fourniture et pose d'amplificateur d'appartement	55,00	par amplificateur
Supplément reprise de réseau téléphonique intérieur	55,00	par intervention

Services de Télévision non compris dans le plan de service de Numericable

Frais d'accès aux Services de Télévision non compris dans le plan de service de Numericable	Montant (€HT)	Commentaires
Services de Télévision en SD	4.000,00	A l'acte
Services de Télévision en HD	8.000,00	A l'acte

Redevance des Services de Télévision non compris dans le plan de service de Numericable	Redevance / mois / chaîne (€HT)
Services de Télévision en SD	250,00
Services de Télévision en HD	500,00

2.2 Autres tarifs

Description	Prix (€HT)	Commentaires
Déplacement à tort d'un sous-traitant de Numericable dans le cadre d'un raccordement ou d'un SAV sans intervention du sous-traitant au domicile de l'Utilisateur Final	47,50	A l'acte
Déplacement et intervention d'un sous-traitant de Numericable dans le cadre d'un SAV hors domaine de responsabilité de Numericable	75,00	A l'acte

Le domaine de responsabilité de Numericable se situe entre l'Équipement Terminal chez l'Utilisateur Final et la porte de collecte. Par conséquent, ce qui se situe en dehors de cette zone est hors domaine de responsabilité de Numericable.

3. Autres dispositions financières

Il a été convenu par les Parties que Numericable accompagne l'Opérateur en termes de formation du Service client de niveau 1.

La formation et l'accompagnement du Service client de niveau 1 de l'Opérateur par Numericable pourront, si nécessaire et le cas échéant (sous-traitance de formations par exemple...), faire l'objet d'une facturation après acceptation du devis par Numericable.

Le Service client de niveau 2 est inclus dans les prix des accès.

Toute demande de l'Opérateur relative à une (des) fonctionnalité(s) supplémentaire(s) du Service fera l'objet d'une étude par Numericable et d'une proposition commerciale, le cas échéant. En cas d'accord entre les Parties sur les modalités financières et de mise en œuvre de la (des) fonctionnalité(s) supplémentaire(s), la présente Annexe sera modifiée en conséquence et fera l'objet d'un avenant. Cette proposition pourra intégrer, le cas échéant, des coûts annuels de maintenance des fonctionnalités du système développé dans le cadre de la mise en œuvre du Service.